

Pourquoi la vie en prison agace les parlementaires

Détention: La Commission des «visiteurs» examine le quotidien des prisonniers et essuie les critiques. Quel est le rôle de ces sept députés?

Les visiteurs. Le mot fait penser au film de Jean-Marie Poiré, avec le comte Godefroy de Montmirail et son écuyer Jacquouille la Fripouille. Mais, dans le canton de Vaud, c'est un terme très officiel. Il désigne sept députés, chargés depuis 2012 de vérifier les conditions de vie des prisonniers. Leur troisième rapport est passé devant le Grand Conseil en avril.

Les visiteurs y adressent plusieurs recommandations au Conseil d'Etat: améliorer les soins dentaires, éviter qu'un agent masculin n'entre dans la cellule d'une femme sans prévenir, et mieux coordonner les rapports entre la police et les médecins (lire ci-contre). L'an dernier, ils pointaient du doigt le nombre d'allers-retours des détenus avant une opération chirurgicale à Genève.

«Les plaintes les plus fréquentes concernent la lenteur des procédures administratives, l'accès aux soins ou la nourriture, explique Mireille Aubert, présidente socialiste de la commission. Ce qui peut paraître anecdotique à l'extérieur prend une grande importance en prison. C'est une suite de frustrations.»

Permanences critiquées

Mais le Grand Conseil a décidé en février que les visiteurs devraient se recentrer sur leur activité de base: les visites des prisons, régulières ou inopinées. Pourquoi? Parce que la commission a agacé au fil des ans. Elle a été accusée de créer son propre travail, en mettant en place des permanences dans les prisons, finalement supprimées l'an dernier face aux critiques.

«Son mandat comprend ce qui concerne le prisonnier, son bien-être et ses états d'âme, ses conditions de détention, explique la libérale-radical Christine Chevalley, membre de la Commission de gestion. Ce qui a un lien avec la gestion d'un établissement et le budget de l'Administration cantonale est de notre ressort.»

En 2014, la conseillère d'Etat Verte [Béatrice Métraux](#) appelait la Commission des visiteurs à ne pas se «dispenser», après avoir demandé une offre de formation pour des agents de sécurité. Son discours a évolué: «Je n'ai aucun commentaire particulier à émettre vis-à-vis de la commission dans sa forme actuelle. La loi définit son mandat et la commission s'y tient.»

«Eviter de faire du social»

Acceptant la décision du Grand Conseil, Mireille Aubert défend son rôle avec cœur et conviction. «Certains députés croient à tort que nous ne sommes là que pour prendre la défense des détenus et que nous nous substituons aux travailleurs sociaux, regrette-t-elle. La question n'est pas là. Nous vérifions que la loi est bien appliquée.» Elle voit les visiteurs comme des transmetteurs entre les détenus et les autres acteurs: directions de prison, service pénitentiaire, médecins, etc.

L'un des plus critiques reste l'UDC Denis Rubattel. Cet officier de carrière fait partie de la commission, mais l'a vertement critiquée avant d'y être. «Celui qui est puni doit purger sa peine dans des conditions correctes, note-t-il. Il s'agit de ne pas écouter tous les caprices de chaque détenu. La commission doit absolument éviter de faire trop dans le social.»

A part les visiteurs, qui d'autre inspecte les prisons? Il y a aussi la Commission nationale de prévention de la torture et le Comité européen pour la prévention de la torture, dont la dernière visite remonte à 2015, selon Sylvie Bula, cheffe du Service pénitentiaire. Ce qui est peu, contrairement à d'autres pays, selon Jean-Sébastien Blanc, de l'Association pour la prévention de la torture, l'un des experts choisis par la commission. «La société civile suisse s'intéresse peu aux lieux de détention.» D'où l'utilité des visiteurs à ses yeux.

Le sujet paraît sensible pour le Bureau du Grand Conseil. Qui a refusé de transmettre à 24 heures le règlement de la commission, actuellement en révision, malgré la loi sur l'information. La présidente socialiste du Grand Conseil, Roxanne Meyer Keller, et le vice-président libéral-radical, Grégory Devaud, disent ne pas vouloir envenimer les choses. «Ce sujet n'intéresse pas la population», conclut ce dernier. (24 heures)

Les remarques des visiteurs sur trois lieux de détention:



Prison de la Tuilière A Lonay, la prison de la Tuilière est le seul établissement qui accueille un secteur réservé aux femmes. Leurs remarques concernent entre autres les difficultés pour se procurer des produits de beauté et des parfums. Certaines se plaignent également du fait que des agents de détention masculins entrent dans leur cellule «parfois sans ménagement», entre autres lorsqu'elles se douchent. Les détenus se plaignent également du monopole et du prix des cartes téléphoniques de Swisscom. (3 Images)



Hôtel de police de Lausanne Selon les visiteurs, les détenus n'ont aucun «repère temporel» dans l'Hôtel de police, car les montres sont interdites dans les cellules. Lors de sa visite en 2014, la commission a alors proposé d'installer une ou deux horloges, ce qui a été fait par la suite dans le quartier cellulaire et la zone de promenade. Les visiteurs ont appris que les médecins de la Polyclinique refusaient de venir sans local adapté. Cette situation a été résolue après leur inspection.



Etablissements de la plaine de l'Orbe Les visiteurs de prison soulignent que, selon certains détenus, des clans monopoliseraient les terrains de sport, au point d'en limiter l'accès. Ils s'étonnent aussi qu'un détenu se trouve depuis cinq ans dans une cellule d'isolement du secteur psychiatrique. Ce qui ne peut «conduire qu'à des effets extrêmement dommageables sur sa santé mentale et somatique». Certains détenus se plaignent que leurs pécules n'auraient pas augmenté depuis 2007.